

**REUNION N°20 – Traduction réglementaire –
Présentation aux PPA**

Objet de la réunion :	Continuation du travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et sur les espaces boisés classés.		
Date & lieu :	16 Mai 2024	Mairie de Béligneux	
Rédacteur(s) :	Richard BENOIT	Nbre de pages :	4
Présents	<p>Philippe FERRAND – Maire Françoise GACHON – Adjointe Jean Gérard MAURICE –Adjoint Josiane MAURICE – Conseillère municipale Philippe REMOND – Conseiller municipal Céline COGNI – Service Urbanisme Béligneux Patrick MEANT – Vice-Président - 3CM Eric ROLLIN – Responsable ADS – 3CM Catherine FLANGIONE – Adjointe à l'urbanisme - Balan Andrée RACCURT – Maire – Bressolles Christian GOUVERNEUR – Maire Adjoint – Bressolles Fabrice VENET – Maire – Saint Maurice de Gourdans Jean Michel MASSON – Adjoint à l'urbanisme - Saint Maurice de Gourdans Eric VILLEDIEU – DDT 01 Olivier PREMILLIEU – Directeur SCoT BUCOPA Ines AJENGUI – Stagiaire BUCOPA Pierre GAILLET – Etat Major BDD de La Valbonne Pierre GARD – Agriculteur à Chânes Clément GALLON – Chambre d'Agriculture Claire GENAUDY - ADIA Richard BENOIT –Mosaïque Environnement - Urbanisme</p>		
Diffusé le :	24 Juin 2024	A: urbanisme@ville-beligneux.fr	

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la traduction réglementaire du PADD aux Personnes Publiques Associées

Le présent compte-rendu recense les débats et questions autour du document de présentation qui lui est joint.

RELEVÉ DES ECHANGES	
1	Axe 1 – Assurer un développement urbain maîtrisé et raisonné
<p><u>La zone AU et la diversification du logement</u></p> <p>M. Villedieu (DDT) pense que, même si aujourd'hui la commune présente un taux de logements locatifs sociaux suffisant, il faudrait compléter la demande de diversification (50% de collectif et 30% d'intermédiaire) en prévoyant un taux minimum de logement locatifs sociaux. M. Ferrand (Maire) indique qu'effectivement il y a une fragilité aujourd'hui du fait du poids du bailleur social qu'est l'armée.</p> <p><u>Les zones 2AUm</u></p> <p>Zone 2AUm Ouest : M. Gaillet (EM BDD La Valbonne) indique qu'il n'y a pas de besoin.</p> <p>Zone 2AUm Est : Des bâtiments militaires y sont bâtis. Un classement 2AUm n'est pas non plus nécessaire ici.</p>	
2	Axe 2 – Garantir la qualité du cadre de vie
<p><u>Zone UE pour création d'un gymnase</u></p> <p>Dans la lignée du PLU actuel, il est proposé la création d'une zone UE pour un gymnase. La commune, malgré ses plus de 3000 habitants ne dispose pas d'un gymnase. Elle prévoit la création d'une petite salle de sports vers l'école, mais souhaite aussi prévoir la possibilité d'un gymnase plus important (type terrain de handball).</p> <p>M. Gallon (Chambre d'agriculture) trouve dommage d'implanter un gymnase à cet endroit détaché de l'urbanisation de centre bourg. D'autant plus qu'il lui semble que l'on pourrait le rapprocher aussi de l'école, de la zone AU et de son espace de parc urbain de loisirs. M. Méant (3CM) pense aussi que la proximité du gymnase avec l'école est intéressante.</p> <p>Cette hypothèse pourra être étudiée.</p> <p><u>Zone NL</u></p> <p>Pour M. Premillieu (SCoT), la zone de transition entre AU et la voie SNCF est une bonne chose. M. Villedieu (DDT) souligne qu'il s'agit d'un STECAL. M. Benoit (Mosaique Environnement) rappelle que ce secteur a vocation à être très peu imperméabilisé (parcours PAPA, square...)</p> <p><u>Déplacement doux</u></p> <p>Une attention est portée sur le site Cérégrain afin de pouvoir créer un cheminement piéton pour relier par une liaison douce l'arrière des écoles et le centre de La Valbonne.</p> <p>Il est aussi indiqué que des projets existent pour les liaisons entre les trois pôles de la commune, mais qu'ils ne nécessitent pas pour l'instant de traduction dans le PLU.</p> <p>M. Villedieu (DDT) indique qu'en matière de déplacement doux, il est attendu des éléments plus précis.</p>	

RELEVÉ DES ECHANGES	
<p>M. Maurice (Adjoint) précise que pour la liaison entre le village et La Valbonne c'est fait.</p> <p>Au niveau de la zone d'activité, il y a aussi des aménagements qui sont prévus par la 3CM pour les vélos.</p> <p>Tous ces éléments devront être intégrés.</p> <p>CFAL</p> <p>M. Benoit (Mosaique Environnement) indique que la zone N le long du tracé du CFAL est à reprendre car elle ne correspond pas à la zone d'enquête ayant abouti au décret du 28 novembre 2012 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la partie nord du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise.</p>	
4	Axe 3 – Protéger et valoriser les richesses du patrimoine naturel et paysager
<p><u>Zone naturelle – Secteur de Grand Mercurt et Petit Mercurt</u></p> <p>M. Gallon (Chambre d'agriculture) signale que sur le plateau au-dessus de la vallée du Merdanson, des secteurs sont voués à l'agriculture et devraient plutôt être classés en zone agricole.</p> <p>Ce point sera repris après avis du BE chargé de l'évaluation environnementale.</p> <p>Espaces boisés classés</p> <p>M. Ferrand (Maire) indique que la structure de propriété foncière au niveau des bois est très morcelée ce qui rend difficile la gestion du boisement. Il y a actuellement 8% d'arbres couchés. C'est pourquoi il faut prévoir une certaine souplesse à ce niveau et que le recours systématique à l'outil EBC n'a pas été retenu.</p> <p>M. Benoit (Mosaique Environnement) indique qu'il est utilisé pour les boisements de pente au niveau de La Valbonne.</p> <p>Energie</p> <p>M. Prémillieu (SCoT) pense qu'il est dommage que les OAP ne portent pas aussi une réflexion sur l'énergie renouvelable.</p> <p>Ce point pourra être étudié.</p>	
5	Axe 4 – Favoriser le développement économique
<p><u>Zone 1AUX</u></p> <p>M. Prémillieu (SCoT) rappelle que la compétence développement économique relève de la CC. Il faut donc que celle-ci soit en accord avec ce zonage. M. Méant (3CM) confirme que ce secteur est inscrit dans la réflexion générale sur les zones d'activités menée actuellement par la 3CM. Des échanges ont lieu entre la commune et la CC afin de proposer un règlement en cohérence avec ceux des zones d'activités situés sur d'autres communes de la CC</p>	

RELEVÉ DES ECHANGES	
6	Conclusion
<p>M. Villedieu (DDT) note que l'ensemble n'a pas l'air trop consommateur d'espace. M. Benoit (Mosaïque Environnement) indique qu'un travail de repérage du potentiel constructible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine a été fait au moment du diagnostic. Il doit être remis à jour en fonction du zonage.</p> <p>M. Gallon (Chambre d'agriculture) trouve bien de chercher à utiliser des espaces déjà artificialisés pour la zone AU.</p> <p>M. Prémillieu (SCoT) pense que la logique d'ensemble fonctionne.</p>	
6	Calendrier
<p>Prochaine échéance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mardi 16 juin 2024 – 9h00 : Présentation de la traduction réglementaire aux PPA 	

PIECES JOINTES EN ANNEXE	
La présentation faite par le bureau d'études	
<i>Sans remarque et complément, sous un délai de 7 jours, le présent compte-rendu sera considéré comme validé.</i>	